



01 34 93 12 00

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Mesdames, Messieurs  
les Commerçants de Maisons-Laffitte

**Secrétariat Général**  
MDM/125/2020

**Objet : Arnaques ciblant les PME**

Mesdames, Messieurs,

**Objet : Arnaques ciblant les PME**

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) des Yvelines nous informe avoir reçu divers signalements visant les petites et moyennes entreprises (PME) du département.

Une de ces pratiques repose notamment sur l'examen des guides diffusés par les communes et dans lesquels les commerçants peuvent insérer des contenus publicitaires. Un ou plusieurs individus contactent, par téléphone, les commerçants cités dans ces guides et prétendent être en charge de la parution de ces publications. Ils réclament ensuite aux commerçants le paiement de prétendues factures impayées.

Bien que ces tentatives d'arnaques aient régulièrement lieu sur le territoire, les manœuvres déloyales ciblant les professionnels se multiplient dans le contexte actuel de crise sanitaire, et ce alors même que de très nombreuses entreprises sont placées dans une situation de fragilité et de vulnérabilité importantes. Au vu de l'activité de ces individus et du risque de préjudice financier induit par ces pratiques, il nous semble nécessaire de vous sensibiliser sur ces pratiques déloyales.

Diverses informations complémentaires peuvent être obtenues sur le site du Ministère de l'Economie (DGCCRF), à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/infos-arnaques>

Cette page est régulièrement alimentée en fonction des pratiques recensées par les services de l'État sur le territoire.

Par ailleurs, nous vous invitons également à faire suivre à ce service, par courriel adressé à l'adresse [ddpp@yvelines.gouv.fr](mailto:ddpp@yvelines.gouv.fr), vos plaintes ou signalements éventuels en lien avec ce type de pratiques.

Pour une prise en charge optimale, il est important que les signalements transmis comprennent certains éléments essentiels, parmi lesquels, dans la mesure du possible :

- le contact du plaignant (nom, prénom, raison sociale, adresse, numéro de téléphone);
- les éléments recueillis concernant l'interlocuteur (identité annoncé, numéro de téléphone utilisé, etc.) ;
- les documents éventuellement transmis (devis, bon(s) de commande, facture(s), etc...

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Maire-adjoint délégué  
à la Sécurité**

**Gino NECCHI**



**Le Conseiller municipal délégué  
à l'Attractivité commerciale**

**Yann QUENOT**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yann Quenot', is written over the printed name.